

Cette semaine

- **Mildiou**
- **Oïdium**
- **Black-rot**
- **Botrytis**
- **Vers de la grappe**
- **Cicadelle verte**
- **Flavescence dorée**
- **Vus cette semaine**
- **Règlementation**

STADES PHENOLOGIQUES

Les premiers grains vérés ont été observés sur Duras et Gamay. La majorité des parcelles sont au stade "fermeture de la grappe". Les parcelles gelées sont au stade "grains de pois".

MER 12



16-- 0
--- ---
25 0



JEU 13

16 0
--- ---
28 0



VEN 14

16 0
--- ---
26 0



SAM 15

14 0
--- ---
30 0



DIM 16

15 0
--- ---
33 0



LUN 17

17 0
--- ---
33 0



MILDIU

Analyse de risque

Observation au vignoble :

Sorties de nouvelles tâches sur les parcelles témoins et les parcelles non ou mal protégées.

Modélisation:

La pression reste forte, elle devrait baisser avec l'absence de pluie annoncée. Il faut 3 - 4 mm pour engendrer de nouvelles contaminations de masse.

Sur les parcelles atteintes, il existe un risque de repiquage lorsque les taches sont sporulées quelle que soit la hauteur de pluie. Les grappes sont sensibles au mildiou **jusqu'à la véraison**.

Préconisations

Surveillez vos parcelles et les prévisions météo. Si des pluies sont annoncées traitez avant celles-ci avec :

* 300g-400g de cuivre métal

Attention au lessivage : 20mm.

Attention aux restrictions du nombre d'application par produit commercial.

Alternative

Mise en oeuvre de la prophylaxie

A retenir

3-4 mm suffisent pour de nouvelles contaminations de masse. Surveillez les prévisions météo

OIDIUM

Analyse de risque

Observation au vignoble :

Evolution des symptômes sur des parcelles de Duras, Muscadelle et Gamay.

Préconisations

Sur les parcelles saines, soyez vigilants jusqu'au stade "fermeture de grappe" complet. Sur les parcelles avec des symptômes, restez "couverts" jusqu'à la véraison :

* Microthiol Spécial Disperss, Sulforix, Citrothiol, ... soufre mouillable, 6 - 8 kg/ha (dose conseiller) ou Héliosoufre 3 - 5 l /ha

Préconisations

Soyez vigilants jusqu'au stade "fermeture de grappe" complète sur les parcelles saines et jusqu'à la véraison sur parcelles avec des symptômes.

Intervenez si le cumul des pluies est > 20 mm avec

* Microthiol Spécial Disperss, Sulforix, Citrothiol et autres spécialités, soufre mouillable, 6-8kg/ha (dose conseillée) ou Héliosoufre 3-5L/ha.

Attention aux restrictions du nombre d'application par produit commercial.

Alternatives

Certaines spécialités à base de soufre sont des produits de biocontrôle.

A retenir

Période de sensibilité se termine. Attention aux parcelles avec symptômes

BLACK ROT**Analyse de risque****Observations au vignoble :**

Pas d'évolution des symptômes à ce jour.

Préconisations

La période de forte sensibilité est terminée. Des symptômes peuvent encore sortir à cause des pluies de fin juin car nous sommes encore dans le temps d'incubation (parcelles sensibles).

Aucun produit n'est homologué en bio sur le black-rot. Néanmoins de nombreux essais menés dans différents vignobles montrent une efficacité des produits à base de soufre sur ce champignon lorsque les traitements sont

appliqués avant les contaminations à une dose allant de 8 à 12 kg/ha.

Rappel, les produits de contact sont lessivés avec 20mm de pluie.

Alternatives

Mise en œuvre de la prophylaxie : élimination des sources d'inoculum

A retenir

Soyez vigilants uniquement sur les parcelles avec symptômes

BOTRYTIS**Analyse de risque****Observations au vignoble :**

Evolution des symptômes : les quelques grains observés la semaine dernière, sont parfois devenus des foyers de botrytis. La majorité de ces foyers ne sont pas liés aux perforations d'eudemis.



Grain isolé de botrytis sur Gamay

Préconisations

Les traitements antibotrytis sont à réserver aux parcelles très sensibles à la pourriture grise.

Alternatives

L'effeuillage (face soleil levant au stade nouaison) et l'éclaircissage sont des méthodes permettant de limiter le développement du Botrytis.

A retenir

Privilégiez l'effeuillage

VERS de la GRAPPE**Analyse de risque****Observations au vignoble :**

Globalement peu de perforations sont observées en 2ème génération. Nous nous situons entre la 2ème génération et la 3ème génération.

Pour rappel : le seuil de nuisibilité en fin de G2 : 10 perforations pour 100 grappes.

On observe aussi des perforations d'Eulia sur certaines parcelles.



Dégâts d'Eulia

Préconisations

Pas de traitement à prévoir, changez vos capsules.

Aucun traitement ne se justifie sur Eulia.

Alternatives

La confusion est une méthode de biocontrôle.

A retenir

Changez les capsules

CICADELLE VERTE**Analyse de risque****Observations au vignoble :**

Observations des premières larves estivales.

Préconisations

En bio, la cicadelle verte se gère par applications d'argiles dès l'apparition des 1ères larves. En général, les traitements sont positionnés sur la 2ème et/ou 3ème génération.

Surveillez vos parcelles où la cicadelle verte pose problème et si nécessaire, intervenez avec :

* Sokalciarbo, kaolin, 10kg/ha (4 applications)
* Argibio, kaolinite, 10kg/ha (produit normé NFU engrais)

Alternatives

Sokalciarbo est une méthode de biocontrôle

A retenir

1ères larves.

FLAVESCENCE DOREE**Observations au vignoble :**

Les premiers symptômes sont observés sur le vignoble.

Les modalités de lutte sont décrites sur le document suivant.

http://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/2017_modalites_lutte_flavescence_2_cle8243bf.pdf

Préconisations**T3 du 28 juin au 11 juillet**

* *Pyrévert, pyréthre naturel,*
1,5kg/ha

A retenir

T3 du 28 juin au 11 juillet

VUS CETTE SEMAINE

Maladies du bois : apparition de symptômes de forme lente et d'apoplexie

Erinose : recrudescence sur jeunes feuilles de façon très importante sur certaines parcelles.

Phylloxéra : galles présentes sur quelques parcelles.

Thrips : une parcelle a été signalée avec des populations importantes.

Bois noir : des symptômes sont visibles sur le vignoble. Le vecteur de cette jaunisse à phytoplasme est une cicadelle : *Hyalesthes Obsoletus*. Les plantes hôtes sont le liseron des champs, les orties, le lavandin

REGLEMENTATION

L'arrêté du 12 septembre 2006 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques et de leurs adjuvants visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime est abrogé et remplacé par celui du 4 mai 2017.

Vous trouverez l'article complet à l'adresse suivante :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000034603791&dateTexte=&categorieLien=id>

Prochain bulletin, le 18 juillet

Pensez à utiliser les équipements de protection appropriés pour chaque traitement

Ce bulletin fournit un conseil pour les parcelles de la zone géographique du Tarn. Il s'appuie sur le réseau d'observation des vignes réparti sur cette même zone géographique. Il est réalisé à l'aide de modèles validés (mildiou), d'autres en cours de validation (oïdium) qui tiennent compte des prévisions météorologiques. Ce bulletin technique s'appuie sur l'analyse de risque du dernier BSV consultable sur les sites internet de la DRAAF Midi-Pyrénées (<http://draaf.midi-pyrenees.agriculture.gouv.fr>) et de la CRA Midi-Pyrénées (www.mp.chambagri.fr). Sauf mention spécifique, les préconisations s'appliquent à l'ensemble de ce territoire et le traitement portera sur l'ensemble de la parcelle. Respectez les conditions d'utilisation des produits phytosanitaires et assurez-vous du respect des bonnes pratiques. Les produits cités peuvent être trouvés sur le site internet e-phy : <http://ephy.anses.fr>. Les préconisations de ce bulletin ne peuvent en aucun cas se substituer à l'observation de la parcelle. L'agriculteur demeure responsable de ses décisions et de ses interventions. Il est particulièrement important de bien lire l'étiquette avant toute manipulation (voir la fiche Bonnes pratiques d'utilisation des produits phytos). N'utilisez que des produits phytosanitaires autorisés par vos éventuels cahiers de charges spécifiques.



La Chambre d'agriculture du Tarn est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.

Siège social : 96 rue des agriculteurs
BP 89 – 81003 ALBI Cedex
Tél.: 05 63 48 83 43 - Fax: 05 63 48 83 09
Email : accueil@tarn.chambagri.fr
Rédigé par : Virginie VIGUES, Thierry MASSOL
v.vigues@tarn.chambagri.fr – 06.61.99.57.86
t.massol@tarn.chambagri.fr – 07.86.17.86.03

